



DROIT DES ÉTRANGERS

Actualité du contentieux des étrangers

« Loi immigration » du 26 janvier 2024 et jurisprudence

Objectif

Le droit de l'entrée et du séjour des ressortissants étrangers est un contentieux marqué par des évolutions constantes. Les dernières en date sont issues de la « loi immigration » du 26 janvier 2024. L'objet de cette formation est de revenir, de manière ciblée, sur les principales évolutions contemporaines du contentieux des étrangers et sur la manière concrète dont le juge administratif ne cesse de se saisir de ces normes en les interprétant et en les précisant. Il s'agira également d'appréhender l'application concrète de ces règles par le juge et l'existence de seuils caractérisant un droit au séjour des ressortissants étrangers.

Thèmes abordés

Articulation entre les sources étrangères et nationales ; les principaux titres de séjour ; les mesures d'éloignement et la concurrence de procédures applicables ; les interdictions judiciaires du territoire français ; les spécificités procédurales.

Programme détaillé

14h00 - 14h30

I. Les spécificités procédurales du contentieux des étrangers

A. Les procédures administratives

- Les modalités de dépôt d'une demande de titre de séjour
- La compétence de l'autorité administrative

B. Les procédures juridictionnelles

- Les procédures urgentes et les OQTF 6 semaines et 3 mois
- Les procédures applicables aux décisions accessoires aux mesures d'éloignement

14h30 - 16h30

II. Le droit au séjour

- L'articulation entre les accords bilatéraux et le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- Les parents d'enfant français
- Les conjoints de ressortissants français
- Le cas particulier des victimes de violences conjugales
- Les ressortissants étrangers dont l'état de santé fait obstacle à leur

sortie du territoire

- Les admissions exceptionnelles au séjour et le pouvoir général de régularisation du préfet

16h30 - 17h30

III. Les mesures d'éloignement et les assignations à résidence

- La concurrence de procédures applicables : remise à un Etat membre de l'Union européenne, obligation de quitter le territoire français et procédure Dublin
- Le cas particulier de l'étranger dont la demande d'asile a été définitivement rejetée
- L'éloignement consécutif à une interdiction judiciaire du territoire français ou à un retrait d'asile
- Le contrôle des assignations à résidence

17h30 - 18h00

IV. Les évolutions introduites par la « loi immigration » n°2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration



Conférence animée par

Audrey Ghazi-Fakhr

Magistrate administrative
Tribunal administratif
de Montreuil

Tarif : 390 €



Date

13 juin 2024
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée

6 heures *

* 4 heures de webconférence en direct + 2 heures facultatives de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau 3

Avancé : spécialistes et praticiens expérimentés



Lieu

Paris ou à distance

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation





DROIT DES ÉTRANGERS

Actualité du contentieux des étrangers

« Loi immigration » du 26 janvier 2024 et jurisprudence

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

Ville

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

CP

Tarif : **390€ TTC**

Date : **le 13 juin 2024 de 14h à 18h**

Je choisis de suivre la formation : **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
 en présentiel : 3 rue de Nesle 75006 Paris

J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

